

BELLIRAJ, ARRÊTÉ AU MAROC POUR ACTIVITÉS TERRORISTES

Il était un agent des services secrets belges

Manifestement, le cas Belliraj est devenu affaire d'Etat. Ou même d'Etats.

De notre bureau de Bruxelles,
Aziouz Mokhtari

Les faits : Abdelkader Belliraj est un Belgo-marocain arrêté, il y a une semaine au Maroc, à la suite d'une souricière tendue par le renseignement du pays et d'une intervention musclée et efficace de la police.

Les choses se corsent, cependant, depuis que la presse belge a dévoilé que celui que les Marocains viennent de mettre sous les verrous au motif d'appartenance à «réseaux terroristes liés à Al-Qaïda» est, en fait, un informateur émergeant sur le budget de la Sûreté fédérale du royaume de Belgique.

Quelques jours après, le choc est encore plus assommant. Belliraj, révèle encore des canards du plat pays, est l'auteur de six assassinats en Belgique et qu'il se serait servi de son statut de «mouchard» au profit des Belges pour la mettre au service d'Al-Qaïda. *De Morgen* et *La Libre Belgique*, deux quotidiens,

l'un néerlandophone et l'autre francophone, apportent même des preuves irréfutables selon lesquelles Belliraj bénéficiait de l'amitié et de la largesse de Ayman Ezzawahiri, numéro deux dans l'organigramme de l'organisation de Ben Laden.

La Sûreté d'Etat belge est tellement bouleversée et déstabilisée qu'elle dépose plainte pour «divulgence d'informations à caractère confidentiel».

L'itinéraire et les vies multiples de Belliraj ne font, néanmoins, pas perdre le nord au renseignement belge. Ce dernier soupçonne, fortement, les services marocains d'avoir utilisé Belliraj pour d'autres missions.

Les «gorges profondes» bruxelloises n'excluent pas que le Maroc ait voulu orienter Belliraj vers l'Algérie et le GSPC.

Cette piste semble d'autant plus sérieuse que ni le «logement» (le suivi 24h sur 24h), ni l'arrestation de

Belliraj n'ont été communiqués aux renseignements belges alors que Belliraj est aussi Belge et que les Marocains ne pouvaient ignorer qu'il était un informateur de la Sûreté d'Etat.

Ce qui a mis la puce à l'oreille, déjà largement tendue des Belges, c'est la divulgation par la presse marocaine et par des fuites, sans doute organisées, dans la presse belge, de la qualité d'agent belge de Belliraj.

Comment, s'intriguent les policiers belges, les Marocains auraient-ils su cela en si peu de temps ?

D'où la terrifiante interrogation : le renseignement marocain aurait-il retourné Belliraj contre la Sûreté d'Etat et dans cette hypothèse, aurait-il caché à la Belgique que Belliraj avait commis six assassinats sur le territoire du royaume d'Albert II ?

Une grave crise entre la Belgique et le Maroc n'est pas du tout à exclure, surtout que là les conditions d'arrestation de Belliraj au Maroc paraissent suspectes et sont plus proches d'une réalisation

d'un film que d'une descente de police.

Cette énigmatique affaire n'a pas laissé indifférentes les autres centrales du renseignement.

Deux délégations, l'une de la police fédérale américaine (FBI), et l'autre de la CIA sont sur place au Maroc pour essayer de démêler l'écheveau.

Les Américains cherchent à savoir pourquoi, alors que Belliraj émergeait sous le budget de la Sûreté fédérale de Belgique, les Américains n'ont pas été informés de son amitié avec Ayman Ezzawahiri.

Qui a couvert, pendant de si longues années, Belliraj et pourquoi ?

Le FBI et la CIA tenteront d'apporter des éléments de réponse à ces deux questions.

Quant au passage, énigmatique, de Belliraj par la branche algérienne du GSPC, nul doute que le renseignement algérien est, déjà, sur l'enquête... Affaire à suivre.

A. M.

INCORPORÉS SE TROUVANT AU CHÔMAGE

La durée du service national comptabilisée pour la retraite

Le nouveau code du travail prévoit un nouveau dispositif relatif au calcul de la retraite. Selon des sources sûres, il s'agit de la comptabilisation de la durée du service national dans le système de retraite de toute personne n'ayant pas exercé avant son incorporation.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La législation actuelle reste inchangée, puisque le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a indiqué devant les parlementaires, jeudi dernier que la durée du service national est comptabilisée dans le système normal de retraite et ce, en vertu de l'alinéa 5 de l'article 11 de la loi relative au système de retraite.

Ce même responsable fera savoir toutefois, que cette «mesure ne concerne pas les deux autres systèmes de retraite, à savoir la retraite anticipée et la retraite sans condition d'âge». Selon la même source, cette décision est conforme à la loi 97-13 sans compter le fait que ces deux formules de retraite portent un préjudice à la Caisse nationale des retraites (CNR).

Selon nos sources, cette dernière perd annuellement 30 milliards de centimes, d'où la sonnette d'alarme tirée par

les responsables fédéraux du syndicat des retraités (FNTR-UGTA). A ce propos, on indique qu'une «révision» du système national de retraite s'impose comme ultime solution pour sauver ce qui peut l'être.

En effet, le déficit entre les recettes et les dépenses ne cesse de se creuser depuis 1998 suite aux départs précoces de la vie professionnelle de milliers de travailleurs des entreprises publiques qui ont rejoint les rangs des retraités après la promulgation de l'ordonnance du 31 mai 1997. «Le système national de retraite a connu de sérieuses difficultés financières pour assurer le paiement régulier des pensions de retraite et n'avait cessé d'enregistrer, au fil des exercices, des déficits de plus en plus importants», a-t-on déploré au niveau de la DG de la CNR. Il existe un grave déséquilibre entre les recettes et les dépenses de la



Un préjudice à la Caisse nationale des retraites.

Caisse. Alors que les recettes ont connu une légère progression, les dépenses ont carrément explosé ces dernières années.

Il est à noter que la retraite proportionnelle et celle sans condition d'âge sont attribuées à la demande exclusive du salarié.

Par contre, la retraite anticipée concerne les travailleurs qui ont perdu leur travail de façon involontaire par suite de compression d'effectifs ou cessation de l'activité de l'em-

ployeur. Ces deux régimes de retraite seraient donc à l'origine du déséquilibre de la Caisse nationale des retraites.

Pour les représentants syndicaux des retraités, «la situation telle qu'elle se présente pose un véritable problème pour la Caisse des retraites». Ainsi, il a été préconisé soit la révision de ces deux dispositions soit le remboursement par le Trésor public du déficit qu'accuse la CNR.

A. B.

NOUVELLE PRISE

À BÉCHAR

20 quintaux de kif saisis

Une nouvelle saisie de drogue vient d'être opérée par les éléments des gardes-frontières de la gendarmerie de Hassi Khebbi.

Pas moins de 20 quintaux de kif traité ont été récupérés lors d'une opération musclée.

Cela s'est passé dans la journée du 7 mars dernier. Suite à des renseignements, les gendarmes ont appris que des narcotrafiquants s'approprièrent à introduire sur le territoire algérien une importante quantité de drogue.

Un dispositif discret a été déployé le long du tracé frontalier avec le Maroc. Aux environs de 21h, trois véhicules de type Toyota Station, accompagnés de deux motocycles, apparaissent.

Attendant le bon moment pour intervenir, les gendarmes ont sommé les conducteurs d'arrêter leurs véhicules.

Devant le refus de ces derniers d'obtempérer, les éléments des garde-frontières se sont retrouvés dans l'obligation d'ouvrir le feu.

C'est à ce moment-là que les trafiquants ont décidé de se regrouper dans un seul véhicule avant de prendre la fuite en direction du pays voisin.

Au cours de leur retraite, ils ont abandonné leurs véhicules 4x4 et les deux motos dont la fouille a permis la découverte d'une importante quantité de zetta et de cigarettes.

Celle-ci a été estimée à environ 20 quintaux de kif traité, 4 520 cartouches de cigarettes de marque Legend.

Il est à noter que, depuis le début de l'année 2008, les services de la Gendarmerie nationale ont réussi plusieurs opérations dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue.

En effet, en date du 14 février dernier, les éléments de la compagnie territoriale de Ouargla, à la suite d'une embuscade tendue à deux personnes qui roulaient à bord de Toyota Fj-75, ont saisi pas moins de 254 kg de kif.

Le 2 mars à Oued Fdaoura, commune de Tabelbala, dans la wilaya de Béchar, 20 kg et 39 kg de kif ont également été récupérés lors d'une opération.

Le 4 mars aux environs de 1h20, les gendarmes d'El Djorf (Maghnia), qui ont agi sur renseignements, ont réussi à immobiliser une Renault 25 immatriculée en Espagne dans laquelle il a été retrouvé 272 kg de kif.

Le chauffeur de ce véhicule a réussi à passer la frontière après une course-poursuite pedestre. A noter enfin, qu'en 2007, les services de la gendarmerie ont réussi au cours de différentes opérations la saisie de 2 530 kg de kif traité.

N. M.